

touchés, les dérivés du lait écrémé et le fromage cheddar intéressent particulièrement le Canada. Dans les circonstances actuelles, cependant, il a été décidé de ne pas recourir à des mesures de représailles commerciales contre les États-Unis. En fait le Gouvernement n'a autorisé aucune déclaration touchant notre ligne de conduite. La situation n'est pas telle que des mesures de représailles seraient appropriées ou efficaces. Par conséquent je tiens à assurer aux députés que la nouvelle en question est erronée et qu'elle ne reflète aucunement les vues du gouvernement canadien.

Une mesure législative est actuellement à l'étude aux États-Unis en vue de demander la loi sur la production de défense en abrogeant l'article 104 qu'on appelle couramment l'amendement Andresen. C'est cet article qui prévoit des restrictions à l'égard de l'importation de certaines catégories de graisses, d'huiles et de produits laitiers. Le comité de la banque et de la monnaie du sénat des États-Unis a examiné plus avant cette semaine le projet de rectification. On croit savoir que le comité a de nouveau appuyé ce projet. Avant de le renvoyer au sénat des États-Unis le comité n'a pas jugé nécessaire de demander de nouveaux témoignages publics. C'est un fait très encourageant.

Les restrictions que le gouvernement des États-Unis impose à ces importations ont soulevé des problèmes au Canada. Le gouvernement canadien déplore le fait qu'en établissant ces nouvelles restrictions aux importations le gouvernement des États-Unis a pris une mesure qui est en opposition directe avec son accord commercial avec le Canada. Cet accord stipule clairement que des restrictions quantitatives de ce genre ne seront pas imposées à l'égard des importations. De plus, en mettant en vigueur ces restrictions à l'importation, le gouvernement des États-Unis a gravement diminué la valeur de certaines concessions douanières qui ont été négociées avec le Canada à Genève en 1947 et à Torquay en 1951.

Quoi qu'il en soit, nous avons pris note des efforts qu'a faits le gouvernement américain pour élucider la situation. Nous avons été grandement encouragés par l'appui manifeste qu'on a donné, au congrès des États-Unis, au bill visant à abroger l'article 104 de la loi sur la production de défense. Les rapports entre le Canada et les États-Unis sont cordiaux de part et d'autre et, contrairement à ce qu'on a dit, le gouvernement canadien n'a pas jugé à propos de menacer son voisin de représailles à l'égard d'une question que le sénat américain envisage en ce mo-

[Le très hon. M. Howe.]

ment avec esprit pratique. Pour cette raison, le Gouvernement déplore profondément les rumeurs dénuées de fondement lancées par les journaux et la radio, dont le député a parlé.

## LES PÊCHERIES

### CHASSE AUX PHOQUES DANS L'ATLANTIQUE— SAISON DE 1952

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest):** J'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. S'est-on entendu sur la date d'ouverture de la saison de chasse aux phoques dans l'Atlantique, en 1952? Je n'ai appris que cet après-midi que la flotte de la Nouvelle-Écosse avait pris la mer.

**L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries):** Je regrette de ne pouvoir donner de réponse précise pour l'instant. Je fournirai une réponse lundi.

## DISCOURS DU TRÔNE

### ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, PROPOSÉE PAR M. E. W. GEORGE, APPUYÉE PAR M. ANDRÉ GAUTHIER

La Chambre passe à l'examen du discours du trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

**M. E. W. George (Westmorland):** Monsieur l'Orateur, les hommages rendus dans cette Chambre à notre regretté roi et souverain reflètent les sentiments qui animent tous les Canadiens. Pour la population du Canada qui n'a jamais oublié la visite que le roi et la reine lui rendirent en 1939 et leurs nombreuses rencontres avec nos troupes durant la guerre, le roi était à la fois un grand roi et un homme de bien. Le Canada et les autres pays du Commonwealth ne sont pas les seuls à avoir pris le deuil car ce deuil est observé partout dans le monde libre. La période de service que le roi a passée dans la plus ancienne des trois armes au cours de la première Grande Guerre joint aux épreuves et aux peines qui ont été son lot pendant la deuxième guerre mondiale en font véritablement une victime de la guerre.

Son sens du devoir envers sa famille et ses peuples lui avait gagné la profonde affection de tous. A sa mère, la Reine Marie, à son épouse affligée, devenue la Reine Mère et à la Princesse Margaret Rose nous offrons nos sincères condoléances. A Sa Gracieuse